

Conformément à l'art. 30 de l'Ordonnance du 7 décembre 2007 sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17), la commission compétente remet au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et aux propriétaires d'installations tenus de verser une contribution le rapport d'activité suivant:

R A P P O R T A N N U E L

2010

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires
Secrétariat
ATAG Organisations économiques SA
Case postale 1023
3000 Berne 14

Tél. : 031 380 79 61 Fax : 031 380 79 43
info@entsorgungsfonds.ch / www.entsorgungsfonds.ch

	TABLE DES MATIÈRES	1
1.	FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES	2
2.	PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION	2
3.	ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE GESTION	2
3.1	Commission	3
3.2	Bureau	3
3.3	Organe de révision	3
3.4	Comité Placements	4
3.5	Comité Coûts	4
3.6	Autorité de surveillance	4
4.	ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS	5
4.1	Commission	5
4.2	Bureau	7
4.3	Comité Placements	7
4.4	Comité Coûts	8
5.	COÛTS DE LA GESTION DES DÉCHETS, DÉPENSES EFFECTUÉES À CE JOUR ET PROVISIONS	9
6.	CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS	11
6.1	Contributions 2010	11
6.2	Vue d'ensemble des versements	12
7.	PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS	13
7.1	Stratégie de placement	13
7.2	Dépositaire central et gérants de fortune	14
8.	VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE GESTION	15
	Tableaux du rendement global / Indice des prix à la consommation	16
9.	L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010	18
9.1	Evolution des marchés financiers en 2010	18
9.2	Résultat des placements	18
10.	RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2010	19
	COMPTES ANNUELS	
	Bilan au 31 décembre 2010	
	Compte de résultat et compte du fonds 2010	
	Annexe aux comptes annuels 2010	
	RAPPORT DE RÉVISION	

1. FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires a été institué le 1^{er} avril 2000 comme personne juridique ayant son siège à Berne (établissement de droit public). Il a pour but de couvrir les coûts engendrés par la gestion des déchets d'exploitation et des éléments de combustibles usés après la mise à l'arrêt définitif d'une centrale nucléaire. Les dispositions légales déterminantes ressortent de la loi sur l'énergie nucléaire (LENu, RS 732.1) et de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion pour les installations nucléaires (OFDG ; RS 732.17).

Fondation, but et base juridique

2. PROPRIÉTAIRES TENUS DE VERSER UNE CONTRIBUTION

Sont assujetties au fonds les centrales nucléaires suivantes :

- Beznau I et II (Axpo SA) – CNB
- Mühleberg (BKW FMB Energie SA) – CNM
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken SA) – CNG
- Leibstadt (Kernkraftwerk Leibstadt SA) – CNL

Propriétaires tenus de verser une contribution

3. ORGANES ET COMITÉS DU FONDS DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS PROVENANT DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Conformément à l'article 20 OFDG, les organes du fonds sont la commission, le bureau et l'organe de révision. Les membres de la commission et de l'organe de révision sont nommés par le Conseil fédéral pour une période de quatre ans. Le bureau est désigné par la commission.

Commission, bureau et organe de révision

3.1 Commission

Le Conseil fédéral a nommé les personnes suivantes en qualité de membres de la commission pour la législature 2008 - 2011 :

- W. Steinmann, Office fédéral de l'énergie, **président**
- K. Rohrbach, BKW FMB Energie AG, **vice-président**
- Rolf Bösch, Axpo Holding AG
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- Stephan W. Döhler, Axpo AG ¹⁾
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- Roland Hengartner, avocat
- Herbert Niklaus, Alpiq Holding AG
- Nadine Probst, La Mobilière

Membres de la commission

¹⁾ Dès le 12 mars 2010

3.2 Bureau

Le bureau est domicilié auprès d'ATAG Organisations économiques SA, Berne.

- Max Zulliger, gérant
- Andreas Burren, adjoint au gérant / controlling
- Evelyne Müller (secrétariat)
- Carla Bertei (comptabilité)

Membres du bureau

3.3 Organe de révision

Le Conseil fédéral a nommé l'organe de révision suivant pour la législature 2008 - 2011:

**Organe de révision
(2008 - 2011)**

- PricewaterhouseCoopers SA, Berne

3.4 Comité Placements

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Placements pour la législature 2008 - 2011 :

- Roland Hengartner, avocat, **président**
- Urs Eggenberger, Administration fédérale des finances
- Peter Enderli, Axpo AG
- Beat Grossenbacher, BKW FMB Energie AG
- Lukas Oetiker, Alpiq Management AG
- Michel Piot, Office fédéral de l'énergie¹⁾
- Michael Sieber, Axpo AG

**Membres du comité
Placements**

¹⁾ Jusqu'au 31 octobre 2010

3.5 Comité Coûts

La commission a nommé les personnes suivantes en qualité de membres du comité Coûts pour la législature 2008 - 2011:

- Peter Hirt, Alpiq Suisse SA, **président**¹⁾
- Stephan W. Döhler, Axpo AG, **président**²⁾
- Michael Aebersold, Office fédéral de l'énergie
- Jacqueline Demierre, représentante des consommatrices et des consommateurs
- Mathias Spicher, Seco
- Hans Wanner, ENSI
- Tony Williams, Axpo AG
- Piet Zuidema, Nagra

**Membres du comité
Coûts**

¹⁾ Jusqu'au 15 juin 2010 ²⁾ Dès le 16 juin 2010

3.6 Autorité de surveillance

- Office fédéral de l'énergie, M. Aebersold

Surveillance par l'OFEN

4. ACTIVITÉS DES ORGANES ET DES COMITÉS

4.1 Commission

La commission administrative a tenu deux réunions au cours desquelles elle a notamment traité les objets suivants : **Rythme des réunions**

Réunion de printemps

Objets traités

- Approbation du rapport annuel et des comptes 2009.
- Adoption des paramètres (données de référence et calendrier) pour la réalisation de l'étude des frais de gestion 2011 afin de définir le calcul des contributions pour la période de taxation 2012 à 2016.
- Réception des confirmations de révision des exploitants de centrales nucléaires concernant les provisions pour les frais de gestion avant la mise hors service de la centrale (art. 82 al. 2 lit. c de la loi sur l'énergie nucléaire LENu / art. 19 al. 2 de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires OFDG).
- Décision concernant la publication annuelle des notices d'information actualisées «Bases légales, organisation et informations générales», «Calcul des coûts et fixation des contributions» ainsi que «Stratégie de placement et situation financière à la fin de l'année», au 28 février sur la page d'accueil du fonds.
- Election de Monsieur Stephan W. Döhler comme membre et président du comité Coûts (remplace Monsieur Peter Hirt).
- Approbation des habilitations à signer actualisées pour le fonds.
- Décision sur la constitution d'un groupe de travail sur le thème des demandes aux médias en vertu de la loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration (LTrans, RS 152.3).
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Réception du rapport final du comité Placements sur la mise en œuvre de la stratégie 2006.
- Réception d'un rapport intermédiaire sur l'état des travaux relatifs à l'introduction d'un système de contrôle interne (SCI) conformément aux dispositions du droit des sociétés anonymes.
- Réception d'informations de l'OFEN sur l'état des travaux concernant le «plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes».

- Prise de connaissance de l'exercice du droit de vote des actionnaires durant l'année précédente au nom du fonds de gestion.

Réunion d'automne

- Prise de connaissance de la succession dans le domaine financier et comptable au bureau (Monsieur Peter Gasser remplace Monsieur Andreas Burren avec effet au 1^{er} janvier 2011).
- Approbation des droits de signature actualisés pour le fonds.
- Décision sur l'étendue du SCI conformément aux dispositions du droit des sociétés anonymes.
- Décision concernant les demandes des médias sur la base de la LTrans.
- Réception d'un rapport détaillé du contrôleur des investissements sur les résultats des placements.
- Prise de connaissance des restrictions de placement actualisées «Liste d'entrepreneurs» (art. 16 al. 1 OFDG et Annexe III au règlement de la commission du 1^{er} décembre 2009).
- Réception d'une analyse des propriétaires tenus de verser une contribution sur la capacité des centrales à prendre des risques.
- Approbation du budget indicatif des coûts 2011, englobant les postes organes/comités, bureau, Office fédéral de l'énergie, mandats externes et conseils, mandat du président du comité Placements, contrôle des investissements, organe de révision et autres.
- Prise de connaissance du règlement sur la rémunération des organes et des membres de comité (jetons de présence inchangés, approuvés par le DETEC en 2002 sur la base de l'ordonnance).
- Réception d'informations de l'OFEN sur l'état des travaux concernant le «plan sectoriel Dépôts en couches géologiques profondes».
- Prise de connaissance de la pratique de surveillance et de contrôle modifiée du contrôle financier fédéral avec une pondération plus forte du contrôle de l'ensemble des risques financiers de la Confédération.
- Prise de connaissance de la démission pour raisons professionnelles de Monsieur Michel Piot en sa qualité de membre du comité Placements ainsi que de la succession prévue du représentant de l'OFEN dans ce comité.
- Prise de connaissance d'une liste interne sur les études et expertises du fonds.

- Prise de connaissance de l'adaptation de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne la possibilité de déduction de l'impôt préalable par les centrales nucléaires après leur mise hors service.

La commission n'a traité aucune affaire par voie de circulaire pendant l'année sous revue.

4.2 Bureau

Au cours de l'exercice sous revue, le bureau s'est occupé principalement de la préparation des réunions ainsi que des travaux de suivi correspondants. Il a préparé en tout pour la commission, le comité Placements et le comité Coûts quelque 140 objets de discussion pour les deux fonds, a mis en œuvre les décisions de la commission, a exécuté les missions qui lui ont été confiées par les comités et a rédigé ou réuni les bases nécessaires déterminantes pour les prises de décisions respectives. Le bureau a également été mis à contribution pour la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) conformément aux dispositions du droit des sociétés anonymes. Le volume de travail dans les domaines de la comptabilité, des finances et du contrôle est resté important. A la fin de l'exercice, environ 40 comptabilités de titres ont été intégrés dans le grand livre des deux fonds.

Activités principales du bureau pendant l'exercice

4.3 Comité Placements

Le comité Placements s'est réuni à l'occasion de quatre séances ordinaires et d'un workshop. Dans le cadre de ces séances, il a pris connaissance des rapports détaillés d'un certain nombre de gestionnaires de fortune concernant leurs activités et – comme c'était déjà le cas l'année précédente – des attentes d'experts sur l'évolution des marchés financiers. Il a également régulièrement traité les rapports du contrôleur des investissements sur les gestionnaires de fortune et l'évolution de la fortune.

Année intensive pour le comité Placements

Suite à l'achèvement de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement l'année précédente, le comité Placements a rédigé, à l'attention de la commission, un rapport final sur la mise en œuvre de la stratégie 2006. A cette occasion, le comité a pu informer la commission que les économies de frais visées à l'époque ont pu être atteintes (5 points de base ou environ CHF 2 mios économisés sur l'état de la fortune au 1.1.2010).

Au total, le comité a traité quelque 100 objets et a préparé, sur cette base, plusieurs requêtes et recommandations à l'intention de la commission.

Après les résultats satisfaisants des marchés des actions pendant l'année 2009, les placements ont successivement été rapprochés de la position normale selon la stratégie de placement au cours de l'année sous revue. A l'exception des placements alternatifs proches de la limite inférieure autorisée dans le cadre de la stratégie, les catégories principales étaient à la fin de l'année très proches de la position normale. L'écart constaté pour les placements alternatifs était imputable, entre autres, à des fonds de la catégorie Private Equity qui n'avaient pas encore été sollicités. Pour l'année 2012 le comité s'est fixé comme objectif de rapprocher progressivement les placements alternatifs de la position normale. Il a déjà commencé à examiner de nouveaux placements attribuables à cette catégorie.

L'évaluation régulière des risques de placement a été poursuivie de manière inchangée durant l'année sous revue. Lors de chaque séance ordinaire, le comité a évalué les risques qui lui semblaient pertinents et s'est fait conseiller à cet effet par le contrôleur des investissements.

4.4 Comité Coûts

Conformément à l'OFDG, les coûts de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires doivent être calculés et contrôlés périodiquement. Les coûts ainsi déterminés servent de base au calcul des contributions que les propriétaires d'installations nucléaires doivent verser dans le fonds pendant la période de taxation.

Après que les contributions pour la période de taxation 2007 - 2011 ont été déterminées sur la base de l'étude des coûts 2006 (KS06), la commission a chargé le comité et les exploitants, l'année dernière déjà, de commencer les travaux pour l'étude des coûts 2011 (KS11) «Actualisation des coûts de gestion des déchets», afin que les frais de gestion actuels soient disponibles pour la période de taxation 2012 - 2016.

Le comité Coûts a démarré les travaux au début de l'année sous revue et a présenté à la commission pour accord les paramètres (données de référence et calendrier) pour pouvoir établir l'étude des coûts de gestion 2011. A la fin de l'année sous revue les travaux suivaient le calendrier prévu. D'après ce calendrier, les résultats de l'étude devraient être disponibles fin 2011.

Actualisation de l'étude des coûts de gestion (KS11)

5. COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS, DÉPENSES EFFECTUÉES À CE JOUR ET PROVISIONS

Les producteurs de déchets radioactifs sont légalement tenus de les gérer sûrement et à leurs frais. Les coûts de gestion englobent les coûts de toutes les activités nécessaires pour assurer l'élimination définitive et sûre des éléments de combustibles usés et des déchets radioactifs produits par les centrales nucléaires. Les principaux éléments de coûts sont les conteneurs de transport et de stockage, les transports, le retraitement ou la gestion des éléments de combustibles usés, le traitement centralisé et l'entreposage des déchets, ainsi que le stockage définitif des déchets radioactifs dans deux dépôts aménagés dans des couches géologiques profondes.

Coûts de gestion des déchets

La fixation des coûts de gestion des déchets et des contributions que les exploitants doivent verser dans le fonds exige une base de calcul et donc une hypothèse sur la durée d'exploitation des centrales nucléaires. L'OFDG admet une durée d'exploitation de 50 ans pour les centrales nucléaires. La durée d'exploitation présumée sert de base pour le calcul des coûts de gestion des déchets et du montant des contributions à verser. Elle est sans lien avec la durée d'exploitation effective des centrales nucléaires ni avec les décisions fondamentales de politique énergétique relatives à l'utilisation future de l'énergie nucléaire en Suisse.

Conformément à l'art. 4, al. 1 OFDG, le montant prévisible des coûts de gestion est calculé tous les cinq ans pour chaque centrale nucléaire sur la base des données des propriétaires, la première fois lors de la mise en service de la centrale. Ces coûts sont également recalculés lorsqu'une installation nucléaire est définitivement mise hors service et lorsque des circonstances imprévues laissent présager un changement important des coûts (art. 4, al. 2 OFDG). Ces coûts sont calculés sur la base du programme de gestion des déchets et des connaissances scientifiques les plus récentes ainsi qu'en fonction des prix du moment (art. 4, al. 3 OFDG).

Selon l'étude de coûts 06, les coûts de la gestion s'élèvent à 13,35 milliards de francs (base de prix 2006). Ce montant est basé sur une estimation des coûts réalisée par les exploitants selon des critères uniformes et sur un contrôle des bases techniques du calcul des coûts de la gestion effectué par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

Les coûts de gestion des déchets sont divisés en trois parties: les coûts déjà occasionnés jusqu'à fin 2010 par les exploitants des centrales, les coûts générés jusqu'à la mise hors service des centrales nucléaires et payés au fur et à mesure ainsi que les coûts occasionnés après la mise hors service des centrales et qui doivent être assurés par le fonds de gestion.

Les coûts de gestion des déchets pendant la durée d'exploitation tels que les recherches de la Nagra ou la construction de sites d'entreposage et l'exploitation de ces derniers doivent être payés au fur et à mesure par les exploitants des centrales nucléaires. Fin 2010, les coûts payés depuis la mise en service des centrales nucléaires se montaient à environ 4,79 milliards de francs.

Afin d'assurer le financement des coûts de gestion à venir jusqu'à la mise hors service d'une centrale nucléaire, les propriétaires doivent constituer des provisions. Le montant de ces provisions est basé sur le calcul des coûts de gestion selon l'art. 4 OFDG ainsi que sur les plans de provisions en résultant et approuvés par la commission pour les différents propriétaires (art. 82 LENu).

Les organes de révision des propriétaires contrôlent régulièrement, sur la base de l'art. 82 al. 3 LENu, si les provisions sont constituées et utilisées, conformément au plan de provisions approuvé, pour les coûts de gestion des déchets pendant l'exploitation de la centrale nucléaire.

En vertu des art. 82, al. 2, let. c LENu et 19, al. 2 OFDG, les propriétaires remettent chaque année à la commission les rapports de contrôle des organes de révision sur le respect des provisions nécessaires pour les coûts de gestion des déchets pendant l'exploitation des centrales nucléaires.

Selon l'appréciation des organes de révision, les propriétaires de centrales nucléaires ont constitué et utilisé les provisions conformément au plan de provisions, fin 2010.

La couverture financière des coûts de gestion des déchets après la mise hors service des centrales nucléaires est assurée par les versements des exploitants des centrales dans le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires. Les coûts à couvrir par le fonds se montent, au total, à 6.30 milliards de francs (base de prix 2006).

Coûts de gestion des déchets des exploitants jusqu'à fin 2010

Provisions des exploitants pour les coûts de gestion des déchets jusqu'à la mise hors service

Paiements au fonds pour les dépenses de gestion après la mise hors service

Vue d'ensemble des coûts pour la gestion des déchets

	CNB / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Total / CHF
Total des coûts de gestion ¹⁾	3'567'000'000.--	4'178'800'000.--	4'053'600'000.--	1'550'800'000.--	13'350'200'000.--
Dépenses effectuées par les exploitants avant la mise hors service, au 31.12.2010	1'488'546'000.--	1'631'580'000.--	1'022'373'000.--	646'629'000.--	4'789'128'000.--
Coûts des exploitants restant à couvrir jusqu'à la mise hors service. Situation au 31.12.2010 ¹⁾	332'251'000.--	701'794'000.--	1'050'068'000.--	168'467'000.--	2'252'580'000.--
Coûts à couvrir par le fonds de gestion au 31.12.2010 ¹⁾	1'746'203'000.--	1'845'426'000.--	1'981'159'000.--	735'704'000.--	6'308'492'000.--

¹⁾ Base de prix 2006

6. CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES PROPRIÉTAIRES D'INSTALLATIONS**6.1 Contributions 2010**

La perception des contributions annuelles est basée sur la taxation pour la **Contributions 2010** période de 2007 à 2011 approuvée par la commission.

Si les créances vis-à-vis du fonds dépassent la valeur cible à la date de clôture de l'exercice avec un taux d'intérêt de 5%, le propriétaire en question peut faire une demande de remboursement. La commission fixe les modalités de remboursement compte tenu de la structure des placements.

Si la valeur effective par centrale nucléaire et par fonds est inférieure de 15% ou plus à la valeur cible fixée pendant deux années consécutives (date du bilan), la commission prend des mesures afin de combler l'écart en capital dans un délai approprié.

Durant l'année sous revue, aucun propriétaire d'installation assujetti n'a adressé de demande de remboursement au fonds. Etant donné qu'aucune centrale nucléaire n'a franchi la limite inférieure pendant deux années consécutives, il n'a pas non plus été nécessaire d'ajuster les contributions annuelles.

6.2 Vue d'ensemble des versements

Depuis les premiers versements dans le fonds (fin 2001), les versements effectifs se présentent comme suit pour chaque propriétaire d'installation assujetti à la contribution, compte tenu des restitutions effectuées:

Versements de tous les propriétaires d'installations assujettis à la contribution

Année	Versements en CHF des propriétaires assujettis à la contribution				
	Beznau I + II	Gösgen	Leibstadt	Mühleberg	Total
2001	156'100'000	704'000'000	300'000'000	280'236'528	1'440'336'528
2002	164'000'000	18'300'000	0	0	182'300'000
2003	172'200'000	0	13'450'000	0	185'650'000
2004	173'531'000	0	78'500'000	0	252'031'000
2005	187'912'000	0	78'500'000	37'695'000	304'107'000
2006	7'802'250	11'985'000	58'875'000	3'543'750	82'206'000
2007	0	0	0	0	0
2008	-35'000'000	-30'000'000	10'100'000	0	-54'900'000
2009	0	0	44'100'000	0	44'100'000
2010	0	0	12'100'000	0	12'100'000
2001-2010	826'545'250	704'285'000	595'625'000	321'475'278	2'447'930'528
Total des versements en CHF	2'447'930'528				

Beznau I + II : Les centrales nucléaires de Beznau I + II n'ont pas eu de contribution à fournir au fonds pendant la période de taxation en cours 2007 - 2011.

Gösgen : La centrale nucléaire de Gösgen n'a pas eu de contribution à fournir au fonds pendant la période de taxation en cours 2007 - 2011.

Leibstadt : La contribution annuelle de la centrale de Leibstadt pour l'année 2010 comprend la contribution ordinaire et les versements par avance volontaires.

Mühleberg : La centrale nucléaire de Mühleberg n'a pas eu de contribution à fournir au fonds pendant la période de taxation en cours 2007 - 2011.

7. PLACEMENT DE LA FORTUNE DU FONDS

7.1 Stratégie de placement

Depuis 2007, le fonds de gestion applique une stratégie de placement uniforme pour tous les propriétaires d'installations nucléaires.

Stratégie uniforme pour le fonds de gestion

Catégories de placement	Stratégie	Limite inférieure	Limite supérieure
Liquidités	0.0%	0.0%	5.0%
Obligations en CHF	25.0%	15.0%	35.0%
Obligations en monnaies étrangères (couvertes)	15.0%	10.0%	20.0%
Actions	40.0%	30.0%	50.0%
Placements immobiliers	10.0%	7.0%	13.0%
Placements alternatifs	10.0%	7.0%	13.0%
<i>Part en monnaies étrangères</i>	48.0%	<i>30.0%</i>	<i>70.0%</i>

Dès lors que la mise en œuvre de la stratégie introduite en 2007 a pu être terminée, la nouvelle stratégie est déterminante à compter de 2010.

L'exercice a démarré avec la nouvelle stratégie

L'activité de placement est surveillée par le contrôleur des investissements (PPCmetrics SA). Celui-ci a présenté chaque trimestre un rapport détaillé sur la structure des placements, sur le respect des directives de placement, sur la répartition de la fortune entre les mandats et sur la performance. Outre ces rapports trimestriels, il a également rédigé pendant l'année sous revue un rapport spécial sur les risques liés aux placements. De plus, le contrôleur des investissements a informé chaque mois le comité Placements, par le biais d'un rapport de synthèse, sur la situation et l'évolution de la fortune. Il a par ailleurs fourni son assistance à la commission, au comité Placements et au bureau pour les questions relatives à la gestion de la fortune.

Surveillance continue des placements par le contrôleur aux investissements

Conformément à l'organisation des placements, le comité Placements est compétent pour assurer le respect des directives de placement par les gestionnaires de fortune. Il a informé la commission, sur la base des rapports trimestriels du contrôleur des investissements, du fait que les directives de placement ont bien été respectées.

Comptes-rendus périodiques à la commission

7.2 Dépositaire central et gérants de fortune

Le dépositaire central (Global Custodian) est UBS SA à Zurich. Parallèlement à la garde des titres et aux travaux associés, il règle également les demandes de restitution des impôts à la source, gère la comptabilité des titres et fournit les bases nécessaires pour les rapports sur les placements.

Fin 2010, le placement de la fortune du fonds était confié aux gestionnaires de fortune suivants:

Gestionnaires de fortune	Catégories/Sous-catégories
UBS SA, Zurich	Liquidités
Obligations :	
Zürcher Kantonalbank, Zurich	Obligations en francs suisses indexées
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées (couvertes)
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères, gestion active, en cours de dissolution
PIMCO (Suisse) GmbH, Zurich/Dublin	Obligations en monnaies étrangères : Corporate Investment Grade, gestion active (couvertes)
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères indexées sur l'inflation (couvertes)
Actions:	
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Actions monde indexées
William Blair & Company, Zurich/Chicago	Marchés émergents, monde, gestion active
Banque Sarasin & Cie. AG, Bâle	Marchés émergents, monde, gestion active
Dimensional, Londres	Marchés émergents, monde, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Small and Mid Cap Europe, gestion active
Black Rock, Zurich/Londres	Small and Mid Cap Etats-Unis, gestion active
Pan Agora / Putnam, Boston	Small and Mid Cap Etats-Unis, gestion active
Times Square, New York	Mid Cap Etats-Unis, gestion active
Placements immobiliers :	
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers CH, gestion active
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers (couverts), gestion active
Crédit Suisse Asset Management, Zurich	Fonds immobiliers étrangers, gestion active
Placements alternatifs :	
UBS SA, Global Asset Management, Zurich	Hedge funds, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Hedge funds, gestion active
Swiss Re Private Equity, Zurich	Fortune privée, gestion active
Credit Suisse Asset Management, Zurich	Obligations en monnaies étrangères Corporate Non-Investment Grade, gestion active
Pictet Asset Management AG, Zurich/Genève	Obligations en monnaies étrangères : obligations d'Etat de marchés émergents, gestion active

Fin 2010, environ 69% (année précédente: 71%) de la fortune du fonds était gérée de manière passive/indexée et environ 31% (année précédente: 29%) de manière active par les gérants de fortune.

8. VUE D'ENSEMBLE DU FONDS DE GESTION

Le total du bilan atteignait CHF 2'821'545'043 au 31.12.2010 (CHF 2'702'994'926 au 31.12.2009). Les prétentions des centrales se montaient à CHF 2'820'891'198 (CHF 2'702'402'496 l'année précédente). Le compte de résultat présente pour l'exercice en cours un bénéfice de CHF 106'388'702 (2009: bénéfice de CHF 350'553'862). Le rendement atteint +4.04% (+15.26% en 2009).

Total du bilan et rendement des placements

Les calculs du fonds de gestion se basent sur un rendement réel de 2% (rendement annuel de 5% ; renchérissement annuel de 3%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8, alinéa 5 OFDG. Compte tenu du renchérissement effectif de +0.69% en 2010 et du rendement des placements indiqué ci-dessus, la fortune du fonds de gestion a enregistré en 2010 un rendement réel de +3.35%. Depuis les premiers versements dans le fonds jusqu'à la fin de l'exercice sous revue, le rendement réel moyen obtenu atteint +0.90% par an. Fin 2010, il était ainsi inférieur de 1.10% au rendement réel de 2% déterminant pour les calculs relatifs au fonds de gestion.

Dépassement du rendement réel déterminant pour l'exercice sous revue

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille en 2010

1.1.2010 - 31.12.2010	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ¹	Différence
Rendement du portefeuille ² moins le renchérissement ³	+ 4.04% + 0.69%	+ 5.00% + 3.00%	- 0.96% - 2.31%
= rendement réel du portefeuille	+ 3.35%	+ 2.00%	+ 1.35%

¹ Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

² Rendement après déduction des taxes / UBS SA «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode IRR

³ Indice des prix à la consommation; source: Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille de 2002 à 2010

1 ^{er} trimestre 2002 - 31.12.2010	Valeurs effectives	Valeurs budgétisées ¹	Différence
Rendement du portefeuille ² moins le renchérissement ³	+ 1.78% (p.a.) + 0.88% (p.a.)	+ 5.00% (p.a.) + 3.00% (p.a.)	- 3.22% (p.a.) - 2.12% (p.a.)
= taux d'intérêt réel du portefeuille	+ 0.90% (p.a.)	+ 2.00% (p.a.)	- 1.10% (p.a.)

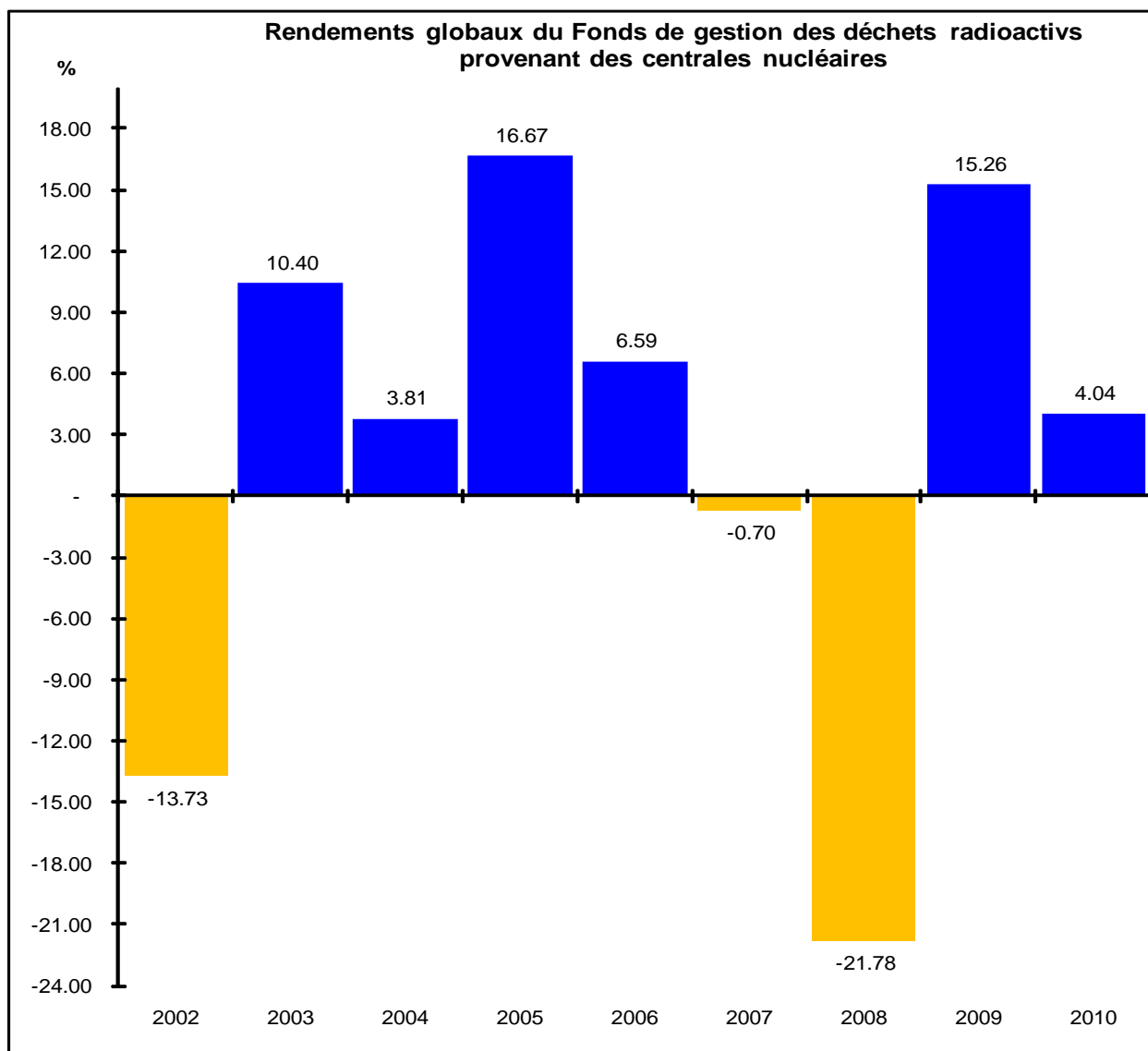
¹ Article 8, alinéa 5 de l'OFDG

² Rendement après déduction des taxes / UBS SA, «Evolution effective du portefeuille» selon la méthode IRR

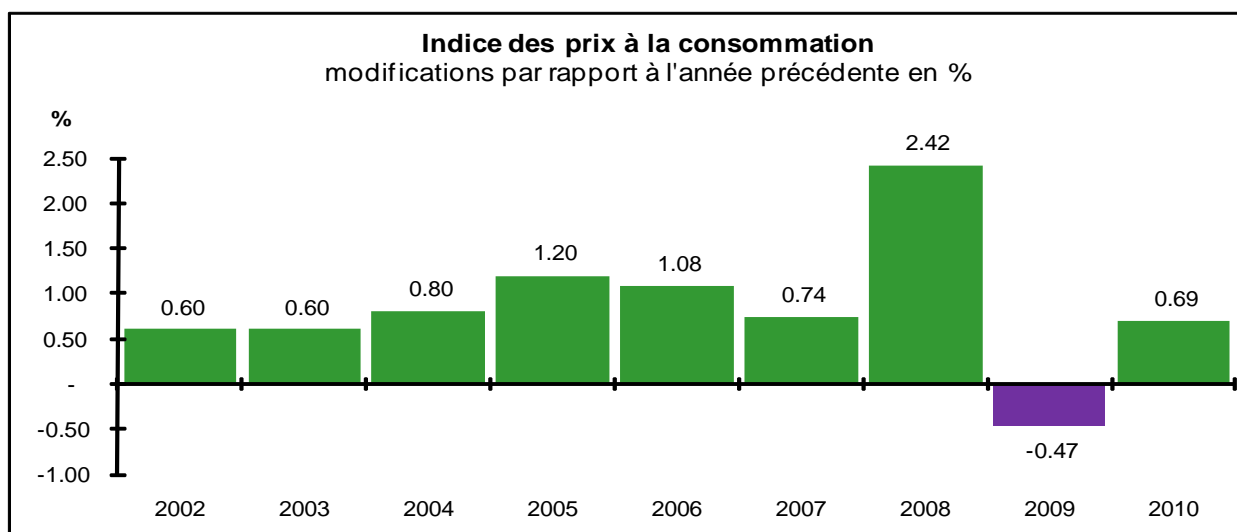
³ Indice des prix à la consommation; source: Bloomberg/UBS SA (moyenne annuelle des indicateurs)

L'évolution annuelle du rendement global et du renchérissement figure sur le graphique de la page 16.

Rendement global et renchérissement annuel



Rendement de 2002 - 2010: 1.78 % par an (après déduction des taxes; méthode IRR selon UBS SA)



Renchérissement de 2002 - 2010: 0.88 % par an (Indice des prix à la consommation; source = Bloomberg/UBS SA)

Evolutions effective et budgétisée du portefeuille après versements minimaux¹

	CNB / CHF	CNG / CHF	CNL / CHF	CNM / CHF	Total / CHF
Montant cible au 31.12.10 ¹ avec un rendement de 5%	900'900'000	772'700'000	721'300'000	366'300'000	2'761'200'000
Montant effectif au 31.12.10 ² selon rendement effectif	960'706'444	825'442'407	674'385'959	360'356'388	2'820'891'198
Excédent / sous-couverture	+59'806'444	+52'742'407	-46'914'041	-5'943'612	+59'691'198
Excédent / sous-couverture ³	+6.64%	+6.83%	-6.50%	-1.62%	+2.16%

¹ Article 8, alinéa 5 OFDG

² Quote-part de chaque centrale à la fortune du fonds selon bilan

³ Concernant les excédents / sous-couvertures, la commission fixe les modalités des restitutions ou arrête des mesures en vue de combler les insuffisances de capital sur la base des marges définies préalablement.

Sur la base d'un rendement de 5%, le portefeuille présentait, fin 2010, un **Evolution du fonds** excédent de CHF 59.7 millions par rapport aux versements minimaux (excédent de CHF 106.9 millions en 2009).

Le montant cible pour la centrale nucléaire de Mühleberg est également basé sur une durée d'exploitation admise de 50 ans. La centrale nucléaire de Mühleberg ne pourra pas faire valoir de droit à un remboursement d'un excédent de fonds éventuel avant l'entrée en vigueur de l'autorisation d'exploitation illimitée. Si la limitation de la durée d'exploitation ne sera pas supprimée, l'exploitant de la centrale nucléaire de Mühleberg devra en outre verser au fonds de gestion les contributions manquantes jusqu'à fin 2012.

9. L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010

9.1 Evolution des marchés financiers en 2010

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des rendements sur les principaux marchés financiers en 2010 (en CHF) :

Evolution des marchés de placements

Catégories de placement		Indices	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4 ^{ème} trim.	2010
Obligations	CHF	SBI AAA-BBB	1.81%	1.63%	1.14%	-0.95%	3.65%
	Devises étrangères	Citigroup World Gov.Bond Index hedged	1.06%	2.27%	1.96%	-2.30%	2.96%
Actions	Suisse	SPI	6.78%	-9.99%	3.45%	3.50%	2.92%
	Monde	MSCI World	5.23%	-10.35%	3.18%	4.05%	1.29%
Valeurs immobilières	Suisse	RB Immofonds-Index	1.85%	-1.26%	6.00%	-0.19%	6.40%
	Monde	FTSE EPRA/Nareit Global	5.86%	-5.63%	7.30%	1.27%	8.56%

9.2 Résultat des placements

Le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires gère ses placements financiers, d'un total de CHF 2'816 millions (au 31.12.2010), dans le cadre de mandats de gestion active et indexée.

En 2010, l'ensemble de la fortune a généré un rendement positif absolu de +4.04 %.

Ce résultat positif a pu être obtenu grâce, notamment, à l'évolution positive du rendement des obligations en monnaies étrangères couvertes, aux marchés émergents en actions et aux placements immobiliers.

10. RAPPORT ANNUEL ET COMPTES ANNUELS 2010

Les comptes annuels 2010 du fonds de gestion font partie intégrante du rapport annuel. La société de révision PricewaterhouseCoopers SA a vérifié les comptes et soumis le 28 juin 2011 un rapport correspondant à la commission, conformément à l'article 27, alinéa 2 OFDG.

**Approbation du rapport
et des comptes annuels**

Sur la base des conclusions de la société de révision, la commission a approuvé, le 28 juin 2011, le présent rapport d'activité et les comptes annuels à l'intention du DETEC et du Conseil fédéral.

Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Berne, le 28 juin 2011

COMPTES ANNUELS

2010

(Bilan, compte résultat et annexe)

Bilan au 31 décembre 2010

en valeurs de marché

	CHF au 31.12.2010		CHF au 31.12.2009	
<u>Actif</u>				
Compte courant d'exploitation UBS		318'925.49		563'961.84
Créances		-		-
Impôt anticipé et impôt à la source		5'142'279.91		5'740'161.89
Dépôt UBS				
Liquidités	24'579'315.11		14'273'927.40	
Obligations en CHF	712'058'173.02		718'915'934.40	
Obligations en ME	429'557'955.46		409'504'717.61	
Actions	1'112'270'871.22		1'084'781'443.92	
Placements immobiliers	317'854'806.79		284'370'860.20	
Placements alternatifs	219'762'716.08	2'816'083'837.68	184'843'918.56	2'696'690'802.09
Total de l'actif		2'821'545'043.08		2'702'994'925.82
<u>Passif</u>				
Autres créanciers		30'778.40		99'403.45
Comptes de régularisation passifs		623'066.58		493'026.01
Etat du Fonds				
Axpo SA (CNB)	960'706'444.18		924'385'341.40	
KKW Gösgen SA (CNG)	825'442'406.89		794'238'600.67	
KKW Leibstadt SA (CNL)	674'385'958.96		637'050'558.92	
BKW FMB Energie SA (CNM)	360'356'388.07	2'820'891'198.10	346'727'995.37	2'702'402'496.36
Total du passif		2'821'545'043.08		2'702'994'925.82

Compte de résultat et compte du fonds 2010

	CNB CHF	CNG CHF	CNL CHF	CNM CHF	Total CHF	Année précédente CHF
Compte de résultat						
Intérêts	13'715.38	11'783.01	9'529.25	5'146.28	40'173.92	81'775.55
Revenu des obligations	9'072'701.23	7'794'444.25	6'303'587.37	3'404'256.08	26'574'988.93	30'624'113.65
Revenu des actions	8'116'619.32	6'973'065.16	5'639'314.89	3'045'515.33	23'774'514.70	21'505'665.34
Revenus des placements immob.	2'908'642.79	2'498'842.79	2'020'884.79	1'091'380.03	8'519'750.40	5'684'536.65
Revenus des placements altern.	1'674'579.87	1'438'647.56	1'163'474.94	628'335.33	4'905'037.70	3'149'762.47
Bénéfices réalisés	6'090'194.16	5'232'143.96	4'231'382.70	2'285'160.73	17'838'881.55	37'495'153.84
Pertes réalisées	-2'965'594.52	-2'547'770.56	-2'060'454.06	-1'112'749.43	-8'686'568.57	-52'758'333.80
Différences de change réalisées	-1'121'619.59	-963'594.10	-779'285.79	-420'853.75	-3'285'353.23	10'445'666.81
Résultat non réalisé	15'168'480.45	13'031'386.40	10'538'850.51	5'691'512.44	44'430'229.80	302'312'165.17
Total des recettes	38'957'719.09	33'468'948.47	27'067'284.60	14'617'703.04	114'111'655.20	358'540'505.68
Frais de gestion de fortune	-2'405'679.72	-2'066'742.41	-1'671'433.00	-902'658.38	-7'046'513.51	-7'351'371.28
<i>Organes</i>					-17'728.95	-20'555.35
<i>Bureau</i>					-333'942.00	-278'861.20
<i>Office fédéral de l'énergie</i>					-75'656.15	-67'198.20
<i>Charges externes</i>					-198'226.10	-236'652.70
<i>Organe de révision</i>					-48'958.00	-31'548.35
<i>Autres</i>					-1'928.55	-456.70
Total autres frais d'administration	-230'936.59	-198'399.84	-160'451.56	-86'651.96	-676'439.95	-635'272.50
Total des dépenses	-2'636'616.31	-2'265'142.25	-1'831'884.56	-989'310.34	-7'722'953.46	-7'986'643.78
Résultat de l'exercice	36'321'102.78	31'203'806.22	25'235'400.04	13'628'392.70	106'388'701.74	350'553'861.90

Compte du Fonds						
État du Fonds au 1 ^{er} janvier	924'385'341.40	794'238'600.67	637'050'558.92	346'727'995.37	2'702'402'496.36	2'307'748'634.46
Contributions annuels	-	-	12'100'000.00	-	12'100'000.00	44'100'000.00
Résultat de l'exercice	36'321'102.78	31'203'806.22	25'235'400.04	13'628'392.70	106'388'701.74	350'553'861.90
État du Fonds	960'706'444.18	825'442'406.89	674'385'958.96	360'356'388.07	2'820'891'198.10	2'702'402'496.36

Annexe aux comptes annuels 2010

1. Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les comptes annuels ont été établis selon les dispositions des articles 17 et 18 de l'Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG).

Les titres et les instruments financiers dérivés portés au bilan sont évalués à leur valeur de marché, qui est fournie par UBS SA, le dépositaire central, à la fin de l'exercice. Les valeurs de marché de ces positions figurent dans les catégories de placement respectives.

Le Fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires n'est pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et ne peut donc pas faire valoir de déductions de l'impôt préalable. Les coûts figurant dans le compte de résultat comprennent ainsi la TVA.

2. Détails sur le compte de résultat et le compte du fonds

Conformément à la décision du 21 mai 2007 de la commission (valable pour toute la période de taxation actuelle de 2007 à 2011), les recettes et dépenses ont été réparties en fonction des parts en capitaux pondérées des centrales devant verser des contributions.

La détermination des contributions correspond aux articles 8 et 9 OFDG. Les contributions pour la période de taxation actuelle ont été approuvées le 20 mai 2008 par la commission.

La performance de la fortune totale déposée auprès des banques atteint + 4.04 % pour l'exercice en cours (+ 15.26 % l'exercice précédent).

3. Détails par rapport au bilan

3.1. Créances

Il n'existe aucune position ouverte à la fin de l'exercice. Les centrales ont versé les contributions dues selon la taxation actuelle ponctuellement.

3.2. Dépôt en titres

Les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs de la comptabilité des titres au 31 décembre 2010, tenue par UBS SA.

3.2.1. Opérations dérivées en cours à la date de la clôture des comptes (en CHF)

	<u>Valeur de marché au bilan</u>	<u>Nombre de positions</u>	<u>Valeur de rempla- cement positive</u>	<u>Valeur de rempla- cement négative</u>	<u>Volume contracté</u>
Produits structurés	274'363.64	1	274'363.64	-	274'363.64
Total au 31.12.2010	274'363.64	1	274'363.64	-	274'363.64
Total année précédente	567.83	1	567.83	-	4587.65

Ces postes figurent au bilan à leur valeur de marché dans la catégorie de placement respective.

Tous les produits dérivés contractés pendant l'exercice sous revue étaient couverts en tout temps.

3.2.2 Preuve du respect des marges tactiques conformément à l'organisation des placements

La commission a approuvé en décembre 2006 une nouvelle stratégie de placements. La mise en oeuvre de cette dernière a été terminée durant l'exercice sous revue.

<u>Catégorie (y. c. liquidités et intérêts courus)</u>	<u>Valeur de marché au 31.12.2010 CHF</u>	<u>Quote-part dans la fortune en % (valeur effective)</u>	<u>Position normale selon nouvelle stratégie</u>	<u>Marges tactiques (limites minimales et maximales)</u>
Liquidités	11'379'831.26	0.4%	0.0%	0 - 5 %
Liquidités	401'283.81			
Titres	712'058'173.02			
Obligations en CHF	712'459'456.83	25.3%	25.0%	15 - 35 %
Liquidités	910'773.87			
Titres	429'557'955.46			
Obligations en ME	430'468'729.33	15.3%	15.0%	10 - 20 %
Liquidités	3'888'916.37			
Titres	1'112'270'871.22			
Actions	1'116'159'787.59	39.6%	40.0%	30 - 50 %
Liquidités	3'098'948.88			
Titres	317'854'806.79			
Placements immobiliers	320'953'755.67	11.4%	10.0%	7 - 13 %
Liquidités	4'899'560.92			
Titres	219'762'716.08			
Placements alternatifs	224'662'277.00	8.0%	10.0%	7 - 13 %
Total du dépôt UBS	2'816'083'837.68	100.0%	100.0%	

3.2.3. Securities Lending

A la date de la clôture des comptes, aucun titre n'était prêté (selon les années précédentes; arrêt des prêts de titres conformément à la décision du Comité Placements).

3.3. Autres créanciers et comptes de régularisation passifs

Les factures suivantes n'étaient pas payées au 31.12.2010:

- ATAG Organisations économiques SA, Berne	<u>CHF 30'788.40</u>
	<u>CHF 30'788.40</u>

Les comptes de régularisation passifs contiennent les frais non payés des gestionnaires de fortune à la date de clôture des comptes (CHF 623'066.58; année précédente: CHF 493'026.01).

3.4. Etat du fond

L'état du fond découle du compte du fonds 2010. Il représente les prétentions au 31 décembre 2010 des propriétaires tenus de verser des contributions conformément à l'article 13 OFDG.

3.5. Indication sur l'analyse des risques

Au cours de l'année 2010 la commission s'est occupée de la nature et de l'étendue de l'évaluation des risques à effectuer. Le secrétariat a ensuite été chargé d'établir, en accord avec les exploitants de centrales nucléaires, une évaluation des risques pertinents pour le fonds des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires et de présenter cette dernière à la commission en 2011 pour approbation.

**Rapport de
PricewaterhouseCoopers SA**

pour l'année

2010

(Rapport de l'organe de révision)

Rapport de l'organe de révision
à la commission du
Fonds pour la gestion des déchets radioactifs
provenant des centrales nucléaires
Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds pour la gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, comprenant le bilan, le compte d'exploitation du fonds et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010. Les contrôles ont été terminés le 16 février 2011.

Responsabilité de la commission

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) et aux règlements, incombe à la commission. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse, à l'ordonnance et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 27 al. 1 OFDG en relation avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la commission.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité pour une évaluation et une fixation raisonnable des cotisations des centrales nucléaires électriques ainsi que les coûts probables de gestion des déchets sont de la compétence de la commission et ne fait pas partie des contrôles effectués par nous.

PricewaterhouseCoopers SA



Jürg Reber
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Hans Peter Linder
Expert-réviseur

Berne, le 28 juin 2011

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation du fonds et annexe)